

Monsieur André Masson Monsieur Dominique Strauss-Kahn

Croissance et inégalité des fortunes de 1949 à 1975

In: Economie et statistique, N°98, Mars 1978. pp. 31-49.

Citer ce document / Cite this document :

Masson André, Strauss-Kahn Dominique. Croissance et inégalité des fortunes de 1949 à 1975. In: Economie et statistique, N°98, Mars 1978. pp. 31-49.

doi: 10.3406/estat.1978.3078

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_1978_num_98_1_3078



Résumé

Un modèle de simulation dynamique permet de montrer que la forte croissance du patrimoine des ménages en volume et surtout en prix depuis la fin de la guerre, s'est accompagnée d'un accroissement de l'inégalité. L'augmentation des écarts entre riches et pauvres, déjà acquise pour l'essentiel dès 1962, s'explique surtout par les plus-values importantes du patrimoine des indépendants et des salariés qui possèdent un bien immobilier au détriment des salariés locataires surtout âgés. Une politique de réduction des inégalités de fortune supposerait donc d'une part, une forte hausse des bas revenus et d'autre part, une diffusion plus large de la propriété du logement accompagnée d'une lutte contre la spéculation immobilière.

Abstract

A dynamic simulation model allows one to show that since the end of the war, there has been a strong growth of household patrimonies, both in volume and in price terms. This growth has also been accompanied by a growth in inequality. Since 1962, the gap between the rich and the poor has essentially been fixed in the case of household patrimonies. This is explained in particular by the important surplus value of patrimonies held by independent and salaried persons; these latter own real estate, and have an advantage over salaried renters, especially those who are aged. A policy of reducing the inequalities of patrimony would mean first, a strong rise in revenues at the bottom end of the pay scale; and secondly, a larger distribution of housing, coupled with a serious effort to curb real estate speculation.

Resumen

Un estudio del CREP (Centro de investigación económica sobre ahorro) Crecimiento y discrepancias entre fortunas - 1949 a 1975 - Un modelo de simulación dinámica permite demostrar que el importante crecimiento del patrimonio de los hogares, en volumen y mayormente en precios, desde el fin de la guerra corrió parejas con un incremento de las discrepencias. El agravamiento de los descartes entre acaudalados y menesterosos que se verificó, con relación a lo esencial, desde el ano 1962, se explica mayormente por las importantes plus-valías del patrimonio en manos de independientes y de asalariados poseédores de un bien raiz en perjuicio de asalariados inquilinos, mayormente ancianos. Una politica de merma de las desemejanzas entre fortunas presuponia pues, por una parte, un fuerte incremento de las rentas de trabajo inferiores y, por otra parte, que la propiedad de la vivienda se vaya extendiendo con mayor amplitud y vaya acompanada por una lucha en contra de la especulación de bienes raices.



Une étude du CREP*

Croissance et inégalité des fortunes de 1949 à 1975

par André Masson et Dominique Strauss-Kahn**

La connaissance des montants et des inégalités de patrimoine est devenue une préoccupation importante des milieux économiques et politiques et se trouve au centre des débats récents consacrés à la taxation des plusvalues ou à l'imposition des fortunes. L'élaboration de telles mesures ou de tels projets ne peut que gagner à une connaissance plus précise du passé. C'est dans cette optique que s'inscrit ce travail consacré à une reconstitution de l'évolution des inégalités patrimoniales depuis la guerre. Les résultats qui sont proposés ici ont été calculés à partir d'un modèle et d'un ensemble de données assez disparates. Leur fiabilité dépend donc, pour partie, de la qualité de ces données ainsi que des hypothèses qui ont été nécessaires pour reconstituer tel ou tel fragment de cette grande fresque qu'est l'évolution de la détention patrimoniale en France depuis un quart de siècle. Les tendances se dégagent cependant et, en particulier, la croissance de l'inégalité globale jusque vers 1962 puis sa stabilité après cette date semblent bien établies ***.

On se propose d'étudier l'évolution des inégalités de fortune. Pour ce faire, on a élaboré un modèle qui permet de simuler entre 1949 et 1975 l'accumulation patrimoniale d'un échantillon de ménages représentatif de la population

Au préalable, trois choix ont été nécessaires :

française.

— Le premier concerne le patrimoine étudié; celui qui a été retenu ne peut prétendre représenter l'intégralité de la fortune des ménages. Il comprend les actifs les plus classiques : immobilier, foncier, patrimoine professionnel, valeurs mobilières, liquidités et quasi-liquidités (encadré p. 32). Mais parce qu'ils sont statistiquement très mal connus, d'autres biens en sont exclus, l'or et les œuvres d'art, notamment. Par ailleurs, c'est le patrimoine brut qui est pris en compte, l'endettement des ménages est analysé mais aucun calcul de patrimoine net n'a été effectué.

- Second choix important, le type de modèle utilisé. La constitution des patrimoines est un phénomène cumulatif; aussi, pour suivre la croissance et la répartition des fortunes, un modèle dynamique est-il nécessaire. Il permet de reconstituer l'évolution de cohortes de ménages en tenant compte non seulement du vieillissement des individus mais aussi des liens qui unissent chaque ménage à d'autres ménages plus âgés ou plus jeunes, parents ou enfants.
- Enfin, la mesure de l'inégalité n'est pas une opération simple. C'est que le concept d'inégalité est difficile à définir. Certains indicateurs sont couramment utilisés, mais ils ont tous leurs caractéristiques propres. Ainsi par exemple, le coefficient de Gini, parce qu'il est très synthétique, peut compenser un écart grandissant entre les plus riches et les plus pauvres par une diminution de la dispersion au sein des couches moyennes, et ne faire apparaître aucune modi-

*** Les chiffres entre crochets, [], renvoient à la bibliographie en fin d'article.

^{*} Cet article présente les principaux résultats d'une étude réalisée par le Centre de recherche économique sur l'épargne (CREP, Équipe de Recherche associée n° 86 du CNRS) pour le CORDES en 1976-1977. Pour plus de détails, se reporter à « Patrimoine et Inégalité : 1949-1975 », par M. Fanton, A. Masson et D. Strauss-Kahn, Cahiers du CREP, 1977.

^{**} André Masson est attaché de recherche au CNRS et Dominique Strauss-Kahn, maître de conférence à l'Université de Nancy II. Les auteurs tiennent à remercier Philippe L'Hardy pour l'ensemble de ses critiques et commentaires, mais demeurent évidemment seuls responsables des opinions émises.

tication dans la mesure de l'inégalité de la distribution. Aussi avons-nous opté pour l'utilisation simultanée de plusieurs mesures de l'inégalité (encadré p. 42).

La présentation du modèle dynamique, de ses caractéristiques et de la nature des données utilisées fait l'objet d'une première partie assez succincte. Les résultats présentés ensuite mettent en évidence la forte croissance d'ensemble des patrimoines pendant les 25 dernières années, progression qui, on le verra, s'est plutôt accompagnée d'une augmentation de l'inégalité globale. Destinées à mieux cerner les facteurs de disparité, les troisième et quatrième parties proposent une décomposition entre inégalité selon les groupes sociaux (tous âges confondus) et inégalité selon l'âge.

Enfin, en guise de conclusion, les perspectives d'évolution de l'inégalité, la pertinence et les modalités de certaines mesures de politique économique sont sommairement évoquées.

Une reconstitution dynamique

On souhaite reconstituer la distribution des patrimoines pour chaque année de 1949 à 1975. Cependant, comme il est exclu de considérer chaque ménage individuellement, ce sont douze groupes sociaux aussi homogènes que possible qui seront considérés. Au sein de ces groupes, toutes les classes d'âge entre 21 et 103 ans sont distinguées en sorte que ce sont 996 patrimoines qui chaque année représentent la distribution des patrimoines. Ainsi, dans le modèle, baptisé EPHEBE II 1, un patrimoine s'écrira P (a, t, x) et dépendra de trois variables : l'âge a, la date t et le groupe social x. On va alors calculer de proche en proche le patrimoine moyen de chaque cohorte au début de chaque année de 1949 à 1975. Bien entendu, entre ces deux dates certaines cohortes ont disparu, d'autres sont apparues; cependant, les jeunes générations remplaçant les anciennes, la distribution des patrimoines sera chaque année figurée par les fortunes de 996 ménages représentatifs.

Une telle étude ne pouvait être menée que du « mieux connu » vers le « moins bien connu ». Aussi, au lieu de partir de la distribution des patrimoines de 1949 pour obtenir successivement celles de 1950, de 1951, etc., a-t-on entrepris de remonter le temps. On part de la distribution des fortunes en 1975, représentée par les patrimoines des 996 cohortes, et l'on tente de reconstituer le patrimoine de chacune de ces cohortes pour les années antérieures. On va alors estimer le patrimoine de chaque cohorte au début de l'année entre 1975 et 1949, c'est-à-dire passer du patrimoine P (a, t, x) au patrimoine P (a-1, t-1, x) de la cohorte (x, t-a) du groupe social x et de la génération t-a, et ainsi de la distribution des patrimoines en t à celle de t-1.

Avant de décrire les éléments de la variation des patrimoines, il faut préciser la définition des douze groupes sociaux retenus; on reviendra ensuite sur les principales données utilisées.

LE PATRIMOINE ÉTUDIÉ

- Le patrimoine étudié comprend :
- les esbèces:
- les comptes de chèques (bancaires, postaux et du réseau mutuel);
- les livrets d'épargne (caisses d'épargne CEP, CNE banques, réseau mutuel);
- les comptes à terme;
- les livrets et plans d'épargne logement;
- les bons du Trésor;
- les bons d'épargne et de caisse bancaires;
- --- les bons de la CNCA:
- les bons du GREP;
- les obligations et emprunts;
- les actions;
- les parts de SICAV, SICOMI...;

 I'immobilier bâti (logements, résidences secondaires, immobilier à usage locatif, parkings, etc.);
- les terrains, terres agricoles et forêts;
- les entreprises industrielles, artisanales et agricoles;
- les fonds de commerce:
- l'actif professionnel des professions libérales.

• If ne comprend pas:

- les bijoux et œuvres d'art;
- les devises étrangères;
- les valeurs non cotées;
- les biens durables;
- le cheptel.

La constitution de groupes sociaux homogènes

Pour définir ces groupes, trois contraintes doivent être respectées. La première découle du type de modèle qui est utilisé : celui-ci fait peu d'hypothèses de comportement, il n'impose pas la forme des lois d'accumulation; fortement ancré sur la réalité, il cherche à utiliser au maximum les statistiques disponibles en matière de revenus, de taux d'épargne, d'endettement, de taux de mortalité, par exemple. Or ces données doivent pouvoir être ventilées suivant le triplet, âge, année et groupe social; elles doivent également figurer régulièrement et depuis longtemps dans les statistiques.

Autre contrainte, le choix des groupes doit permettre de disposer de toute l'information nécessaire au calcul de la transmission héréditaire (probabilité d'un héritage pendant l'année, nombre de cohéritiers...). Par ailleurs, on veut que la comnaissance de la distribution des patrimoines en début d'année soit la seule information reflétant le passé nécessaire pour obtenir la distribution suivante (en ce sens le modèle est « markovien »). Il faut donc que

^{1.} EPHEBE II, pour Épargne, Patrimoine, Héritage et Bien-Être. Ce modèle fait suite au modèle EPHEBE I qui ne reconstituait que la distribution des patrimoines selon l'âge [28].

l'appartenance d'un ménage à une « case-triplet » (a, t, x) donnée conditionne largement celle de ses parents (pour ce qui est reçu) et de ses enfants (pour ce qui est donné).

Enfin et surtout, les groupes sociaux doivent conduire à une segmentation des patrimoines qui permette de retracer valablement l'évolution de la distribution des fortunes sur la période étudiée; autrement dit les variables et les comportements sous-jacents doivent être homogènes à tout moment à l'intérieur d'une cohorte. Cette contrainte d'un maintien dans le temps de l'homogénéité des groupes est assurément la plus difficile à satisfaire.

Tenir compte au mieux de ces trois contraintes est très délicat et l'on se heurte à de nombreuses difficultés, notamment empiriques, parce que les données d'enquêtes sont peu nombreuses. Le découpage de la catégorie des indépendants en quatre groupes — agriculteurs exploitants, industriels et gros commerçants, artisans et petits commerçants, professions libérales — est apparu une décomposition acceptable du moins pour les non agricoles. Sans doute au sein des agriculteurs aurait-il été utile d'entrer dans un plus grand détail mais les données disponibles ne l'ont pas permis. Pour obtenir une segmentation de qualité comparable pour les salariés, il faut adjoindre à la catégorie socioprofessionnelle — cadres supérieurs, cadres moyens, employés et ouvriers — un critère de possession ou de non-possession de biens immobiliers ². Ce faisant, les patrimoines les plus faibles se trouvent bien isolés.

Douze groupes sociaux ont ainsi été définis ³: exploitants agricoles, industriels et gros commerçants, artisans et petits commerçants, professions libérales, cadres supérieurs propriétaires, cadres moyens propriétaires, employés propriétaires, ouvriers propriétaires, cadres supérieurs non propriétaires, cadres moyens non propriétaires, employés non propriétaires et ouvriers non propriétaires.

La variation de patrimoine

Chaque génération est maintenant scindée en douze groupes et on va étudier pour chaque cohorte 4 les différents éléments qui, au cours d'une année, sont à l'origine d'une variation de patrimoine. Le calcul de la variation de patrimoine suppose un cheminement un peu complexe qui est résumé dans le schéma de la p. 34; elle est en fait la somme de deux composantes : l'une résulte des relations qu'un

2. Critère mieux adapté que le partage propriétaire-locataire du seul logement principal.

D'ICI A 1980 les objectifs économiques et sociaux du VII° Plan

- 225 000 à 250 000 emplois industriels supplémentaires?
- excédent substantiel des échanges commerciaux ?
- diminution du degré de pollution de l'eau?
- réduction des écarts en matière de durée hebdomadaire du travail ?
- réduction des inégalités de revenus ?
- taux d'investissement productif situé entre 18 et 19 % ?
- redéploiement sectoriel et géographique des échanges ?
- ..

Pour suivre la réalisation du Plan, un **système** d'informations unique

INDICATEURS DU VII° PLAN

Cette publication, permet une comparaison directe, par simple lecture de graphiques entre : les résultats enregistrés au fur et à mesure de l'exécution du Plan, la tendance longue telle qu'elle ressort de l'évolution des dix ou quinze années antérieures, les objectifs du Plan

« Indicateurs du VIIº Plan »

Abonnement 1 an (4 numéros) : France : 30 F

Étranger: 36 F

Le numéro: 9 F.

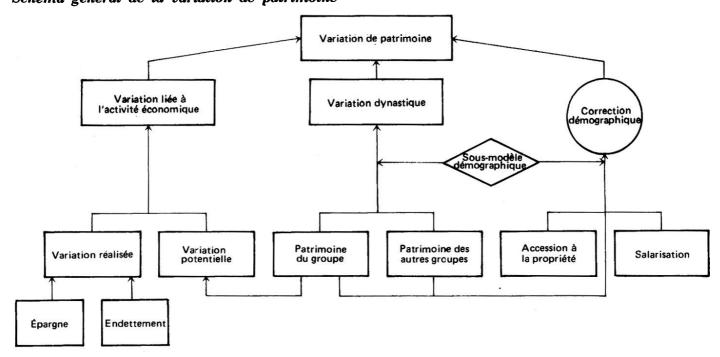
EN VENTE:

Dans les observatoires économiques régionaux de l'INSEE et chez les libraires spécialisés.

^{3.} La catégorie « Inactifs » n'apparaît pas en tant que telle dans le modèle. Les retraités et conjoints de retraités (salariés et indépendants) ont été reclassés dans leur catégorie d'origine. Les individus n'ayant jamais exercé une activité professionnelle ont été négligés.

^{4.} Plutôt que de « cohortes », il vaudrait mieux parler de « pseudo-cohortes » car celles-ci sont affectées chaque année de mouvements divers d'entrées et de sorties qui dépendent pour partie de la façon dont les groupes sociaux ont été définis : mobilité sociale, par exemple, puisque la catégorie socioprofessionnelle a été retenue.

Schéma l' Schéma général de la variation de patrimoine



ménage entretient avec le système économique (épargne, plus-values...) et l'autre des liens avec sa dynastie familiale et patrimoniale (transferts inter-générationnels...). La pre-mière composante, appelée variation liée à l'activité économique, dépend très largement de quantités observées ou calculées hors du modèle; la seconde qui concerne une circulation du patrimoine entre les ménages sans rapports avec les autres agents (du moins, sans rapports autres que fiscaux) a été dans la mesure du possible calculée par le modèle; c'est la variation dynastique. Éphèbe II permet ainsi de tenir compte simultanément de ces deux aspects de la variation de patrimoine tout en respectant leur dynamique propre alors que de nombreux modèles se limitent à l'un ou l'autre aspect.

Suivons plus précisément les étapes caractérisant chacune des variations décrites dans le schéma ci-dessus.

La variation liée à l'activité économique

Elle résulte de l'ensemble de l'activité économique du ménage pendant l'année. Une distinction est faite entre la « variation réalisée » obtenue à partir des éléments du bilan patrimonial qui ont fait l'objet d'une transaction pendant l'année et la « variation potentielle » qui regroupe les variations de patrimoine qui ne sont généralement pas sanctionnées par un échange. La première comprend l'épargne, solde du revenu et de la consommation, et l'endettement, la seconde, les plus (ou moins)-values nominales, les variations de volume des éléments incorporels des entreprises. Ce partage est plus pertinent que la décomposition classique « volume-prix » qui se heurte à de nombreuses difficultés théoriques — statut d'une augmentation de volume des éléments incorporels, par exemple — ou pratiques.

La variation « dynastique »

Le ménage, selon l'INSEE, est constitué par les personnes vivant sous un même toit, le plus souvent parents et enfants. On considère habituellement qu'une partie de ses caractéristiques sont celles de son chef : âge, catégorie sociale, par exemple — d'autres comme le revenu ou le patrimoine sont la somme des revenus ou patrimoines de ses membres. Par ailleurs, le ménage est affecté par des mouvements familiaux (décès, mariages, divorces, enfants qui quittent leurs parents, etc.) qui s'accompagnent de transferts de patrimoine et modifient donc le patrimoine moyen d'une cohorte. C'est ici qu'apparaît une variation « dynastique » qui suppose l'étude de ces mouvements familiaux. Le schéma simplifié ci-contre représente les relations du ménage avec la famille et va servir de guide à une description rapide des principaux mouvements familiaux.

Le ménage fait partie de la génération notée 1 avec les frères et sœurs des conjoints, ses parents sont de la génération 2, ses enfants de la génération 0. Entre la génération 2 et la génération 1 ont lieu les héritages, donations ou aides reçues par le ménage. Entre la génération 1 et la génération 0, on retrouve les mêmes mouvements de patrimoine, mais cette fois le ménage étudié est à l'origine des transmissions. De plus, dans le cas de l'héritage, le ménage peut disparaître (mort du conjoint survivant) ou changer d'âge (par exemple, si la femme survit au mari et n'a pas le même âge). Toujours entre la génération 1 et la génération 0, interviennent les départs d'enfants qui vont fonder leur propre ménage en emportant avec eux une partie du patrimoine du ménageparent. Enfin, à l'intérieur de la génération 1, ont lieu les mariages et les divorces. Notons qu'un mariage peut avoir pour résultat une création de ménage dans le cas où les

Schéma II

La variation liée à l'activité économique

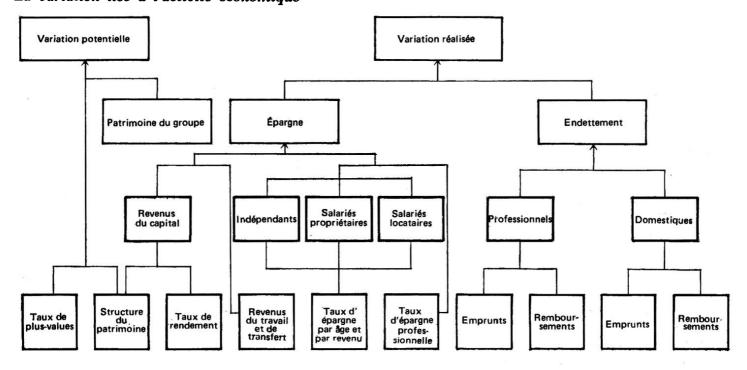
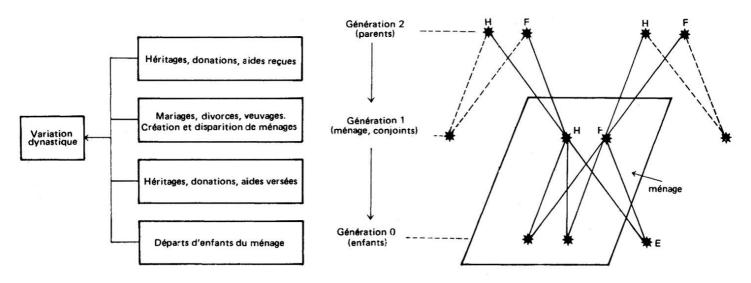


Schéma III

La variation dynastique

Schéma simplifié des relations du ménage avec la famille (H : homme, F : femme, E : enfant ayant quitté la domicile des parents)



deux conjoints vivaient chez leurs parents, une disparition si tous deux étaient auparavant chefs de ménage, aucun effet sur le nombre de ménages dans les autres cas ⁵.

Ces deux variations ne suffisent pas à retracer l'évolution du patrimoine des cohortes. Une correction démographique doit être effectuée. Elle découle de la définition des groupes sociaux qui a été adoptée; par exemple, la mobilité sociale ne permet pas de garantir l'homogénéité dans le temps de groupes définis en fonction de la catégorie socioprofessionnelle. Deux correctifs ont ainsi été introduits : tout d'abord la salarisation des petits indépendants et des agriculteurs, mais surtout l'accession à la propriété chez les salariés (le plus souvent à la suite de l'acquisition par emprunt

^{5.} Les transferts de patrimoine des enfants vers leurs parents (génération 1 vers 2 ou 0 vers 1) ont été négligés.

du logement principal). Dans ce dernier cas, c'est le processus d'accumulation lui-même qui est à l'origine d'un changement de groupe.

Les données

Trois grandes catégories de données ont été nécessaires (encadré p. 37).

Les données de structure

Il s'agit des données qui permettent de dresser le tableau de la distribution des patrimoines (montant et composition) en 1975, année qui constitue, rappelons-le, le point de départ de cette « remontée » dans l'histoire des fortunes. Les sources statistiques sont composées à la fois de données d'enquêtes auprès des ménages réalisées par le CREP ou l'INSEE et par les informations macroéconomiques disponibles. Ces données d'enquêtes tendent à sous-estimer l'inégalité de la distribution dans la mesure où les plus grosses fortunes sont mal saisies. Par ailleurs, la ventilation de la population en 996 ménages représentatifs est elle aussi à l'origine d'une sous-estimation de l'inégalité puisqu'elle ne tient pas compte de la dispersion interne à chacune des 996 cohortes. En sorte que le coefficient de Gini qui mesure l'inégalité de la distribution des patrimoines des 996 ménages représentatifs en 1975 ne s'élève qu'à 0,55 alors qu'il atteint 0,66 pour la distribution des patrimoines fournie par l'enquête du CREP pour la même année [2].

Les données de la variation de patrimoine

Le calcul des plus (ou moins)-values suppose la connaissance des structures de patrimoines et des taux de plus (ou moins)-values des divers actifs. Dans la version actuelle du modèle, ces structures restent très agrégées : chaque année on choisit un taux uniforme de plus-values pour toutes les actions ou pour tout l'immobilier sans tenir compte par exemple des différences qui existent entre la composition des biens immobiliers détenus par les ouvriers et celle des membres des professions libérales.

Si les revenus du travail et les revenus de transfert ainsi que leur évolution sont déduits des études de l'INSEE, le revenu du capital est calculé par le modèle par application d'un taux de rendement au patrimoine. Comme les taux de plus-values, les taux de rendement diffèrent d'un actif à l'autre et le taux global dépend donc lui aussi de la structure du patrimoine. L'épargne est obtenue à l'aide d'un taux d'épargne qui dépend principalement du revenu et de l'âge du ménage mais aussi de son statut d'occupation du logement et de la nature de ses revenus (professionnels ou salariaux). Quant à l'endettement (tant professionnel qu'immobilier), il intervient sous la forme de la variation nette de passif, solde des nouveaux emprunts et des remboursements. Les données dont on dispose ne sont pas très détaillées. Mais cette variation nette de passif, négligeable pour les salariés non propriétaires, n'est très importante ni chez les indépendants ni chez les salariés propriétaires.

La prise en compte des mouvements familiaux pour le calcul de la variation « dynastique » suppose la connaissance d'un grand nombre d'informations sur le ménage et sa famille; ainsi, par exemple, pour calculer l'héritage reçu faut-il disposer de l'âge des quatre parents d'un couple (ce qui renseigne sur leur probabilité de décès), du nombre des cohéritiers, du montant de patrimoine transmis, etc. Aussi un sous-modèle démographique a-t-il été élaboré qui comprend un certain nombre d'hypothèses simplificatrices notamment sur la répartition du patrimoine du ménage entre ses membres, les régimes matrimoniaux, le nombre d'enfants selon le groupe social, etc. Si l'héritage est presque intégralement calculé par le modèle, le calcul des flux liés aux donations entre vifs comporte un certain nombre d'informations extérieures. Celles-ci proviennent pour partie de données fiscales et pour partie d'une enquête réalisée en 1975 par le CREP avec l'aide du CNRS.

Les données de contrôle

Si la dispersion des fortunes dans le passé n'est pas connue — et c'est justement l'objet d'EPHEBE II que de tenter de l'estimer - le montant moyen des patrimoines peut être apprécié à partir d'un certain nombre d'études qui ont été menées depuis la guerre. Si toutes ces sources ne conduisent pas absolument aux mêmes estimations, il est cependant possible d'en déduire quelques points de repères cohérents entre eux qui ont servi à « caler » les reconstitutions d'EPHEBE II. On évite ainsi de trop grosses erreurs sur les moyennes, sans échapper pour autant à des erreurs sur la dispersion des patrimoines autour de ces moyennes. Le modèle a été utilisé en variante pour tester la sensibilité des résultats aux erreurs d'estimation des données les plus mal connues. Ces tests de sensibilité sont dans l'ensemble satisfaisants et suggèrent qu'EPHEBE II retrace correctement les grandes tendances de l'accumulation patrimoniale depuis 1949 (encadré p. 39).

Une évolution contrastée

Les résultats concernent en premier lieu la croissance globale du patrimoine des ménages de 1949 à 1975. Ensuite un partage est fait entre croissance en volume et en prix ⁶. Ce partage entre volume et prix n'a pas exactement la même signification que celui que l'on peut effectuer à propos de la croissance des revenus, par exemple. Ici, la croissance en prix peut, pour certaines catégories de ménages, correspondre à un enrichissement réel grâce à la structure particulière de leur patrimoine. La deuxième série de résultats est centrée sur l'évolution de l'inégalité au cours de la période.

^{6.} Conformément à ce qui a été dit plus haut, il s'agit en fait du partage entre variation réalisée et variation potentielle. Cependant la variation de prix est peu différente de la variation potentielle et l'utilisation des termes « volume » et « prix » plus commode.

APERÇU DES SOURCES STATISTIQUES

Parmi les données qui ont été utilisées, certaines sont assez bien connues, d'autres sont plus fragiles; pour chaque thème cet encadré présente rapidement l'origine et la qualité des informations utilisées.

• Distribution des patrimoines en 1975.

La source principale est constituée par l'enquête menée par le CREP en juin 1975 sur un échantillon de près de 3 000 ménages [1] et [2]. Ces données ont été ajustées avec celles de l'enquête Epargne 1973 de l'INSEE [3]. Les faiblesses inhérentes au recueil d'informations par enquête (sous-estimation de certaines déclarations) ont été redressées en utilisant les données macro-économiques disponibles sur les actifs liquides et les valeurs mobilières [4].

Revenus du travail et revenus de transfert.

Les données proviennent principalement des enquêtes effectuées par l'INSEE en 1956, 1962, 1965 et 1970. A aussi été utilisée la ventilation du compte d'affectation des ménages réalisée par l'INSEE pour les années 1958, 1962, 1965 et 1970. Les comptes de l'agriculture, les indices de salaires publiés par le ministère du Travail et l'enquête Epargne 1967 de l'INSEE [5], ont permis de compléter l'information disponible, particulièrement en ce qui concerne l'évolution du revenu des groupes étudiés au cours de la période et la forme des distributions selon l'âge pour les impôts et les prestations sociales.

• Revenus du capital.

Les revenus du capital sont pour partie endogènes. Les seules informations nécessaires sont les structures de patrimoine (voir ci-après) et les taux de rendement des actifs patrimoniaux qui proviennent des publications de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil national du Crédit et de l'INSEE [6, 7, 8 et 9].

• Taux d'épargne.

Les taux d'épargne pour chaque groupe, chaque âge et chaque année sont estimés à partir d'un modèle qui fournit tout d'abord un taux d'épargne croisé âge-CSP. Ces taux sont ensuite différenciés selon les groupes sociaux à partir d'hypothèses de comportement qui font intervenir le « taux d'effort » des locataires pour les salariés et permettent d'évaluer le taux d'épargne à usage professionnel des indépendants qui dépend des amortissements et du FFCEI. Les principales données sont la distribution des taux d'épargne selon l'âge obtenue à partir des enquêtes CREP 1964 et Epargne 1967 de l'INSEE, la distribution des taux d'épargne selon le revenu [10], le taux d'effort net des locataires qui est issu des enquêtes Logement de l'INSEE et la part du FFCEI dans le revenu global [11].

Le modèle de taux d'épargne est assez lourd et fera l'objet d'une publication séparée; il semble que les résultats obtenus soient dans l'ensemble satisfaisants.

• Endettement des indépendants et des salariés proprié-

Pour les emprunts immobiliers, les données proviennent des enquêtes Logement de 1955 à 1973, des enquêtes Epargne 1967 de l'INSEE et CREP 1975 ainsi que des comptes du logement publiés par le SESOF [12]. Les emprunts professionnels ne concernent que les indépendants. Les sources sont constituées par les tableaux d'opérations financières malheureusement peu fiables sur ce point et l'enquête CREP 1975.

• Structure des patrimoines.

Ces données sont sans doute parmi les plus fragiles. Elles ne peuvent être obtenues qu'à l'aide des enquêtes dont il a déjà été fait état [1, 3 et 5] et d'un certain nombre d'études historiques [13, 19]. Ces structures sont utilisées pour le calcul du revenu du capital et des plusvalues. Ce qui est important, c'est de bien cerner l'évolution des parts des grandes catégories d'actifs définies par une situation homogène à l'égard des plus-values. Les interpolations ont donc été effectuées à partir des structures agrégées en quatre grands groupes : liquidités, valeurs mobilières, immobilier et actifs professionnels.

• Plus ou moins values.

S'agissant des valeurs mobilières, les taux de plus-values sont assez bien connus et sont fournis par les mêmes sources que celles qui ont été utilisées pour le rendement des actifs. Pour l'immobilier, les taux retenus sont issus d'une étude antérieure du CREP [20, 21] et des travaux de l'INSEE [8], ces données ayant été complétées jusqu'en 1975. Pour les terres agricoles on s'est reporté aux publications de l'INSEE [22]. Pour les entreprises individuelles une estimation a été effectuée par le CREP : les hypothèses retenues sont sans doute fragiles et conduisent à un taux de hausse des prix légèrement inférieur à celui des biens immobiliers (ces taux sont calculés à qualité constante et donc amortissements implicitement compris).

Il faut garder à l'esprit que les taux retenus correspondent à des valeurs moyennes. Ils ne tiennent donc pas compte de l'hétérogénéité des actifs d'un groupe à l'autre : ainsi l'indice de prix du portefeuille d'actions des professions libérales est le même que celui qui est utilisé pour les employés, par exemple. Ceci est sans doute plus grave encore pour les biens immobiliers : les logements des industriels et gros commerçants n'ont pas de raison de connaître la même évolution de prix que ceux des ouvriers.

Notons que dans la plupart des cas ces simplifications ont pour effet de minorer l'inégalité dans la mesure où il est probable que les plus gros patrimoines bénéficient des plus forts taux de plus-values pour chaque actif.

• Données démographiques

Le modèle fait intervenir deux sortes de données démographiques. Des données de structures, et notamment :

- les taux de mortalité par âge et groupe social et les lois de survie qui en découlent. Les taux de mortalité retenus [23] sont les quotients ajustés;
- le nombre d'enfants de chaque groupe [24];
- la structure matrimoniale (mariés, veufs, célibataires...) selon l'âge, telle qu'elle ressort des recensements;
- le pourcentage des enfants d'une classe d'âge qui ont quitté leurs parents [24].

Les données d'effectifs : la structure du modèle est telle que les effectifs réels de chaque groupe ne sont pas nécessaires pour les simulations. Cependant, pour calculer la valeur des différents indicateurs d'inégalité, l'importance relative des groupes intervient et les effectifs de ménages pour chaque âge et groupe social ont été interpolés à partir des différents recensements et des enquêtes « Logement ».

Donations.

Les données nécessaires aux calculs des donations entre vifs sont issues des statistiques de la Direction générale des Impôts [25] et de l'enquête « Transmission héréditaire » réalisée par le CREP [26].

Correction démographique.

Cette correction a trait au passage de salariés locataires vers les groupes de salariés propriétaires (il s'agit principalement de l'accession à la propriété à l'aide d'emprunts) et à la salarisation des indépendants. Ces sources sont constituées par les enquêtes « Logement » et les études de la mobilité sociale ou professionnelle effectuées par l'INSEE [27].

Tableau 1

Croissance du patrimoine et du revenu des ménages de 1949 à 1975

Année	Patrimoine moyen par	Patrimoine global (en milliards de F)	Taux de croissance	Taux de croissance annue		
	ménage (en F)		en valeur	en prix	en volume	du revenu brut en valeur
4						
1949	15 170	189,6	7,8	5,1	2,6	-
1950	16 160	204,4	9,2	6,2	2,8	14,9
1951	17 44 0	223,2	12,8	9,0	3,5	20,3
1952	19 370	251,8	9,7	6,4	3,1	15,7
1953	21 010	276,3	11,1	8,6	2,3	3,3
1954	23 120	306,8	12,3	8,8	3,2	7,3
1955	25 720	344,6	11,3	7,6	3,4	8,0
1956	28 490	383,5	12,0	8,2	3,5	10,6
1957	31 710	429,6	14,8	11,1	3,3	11,1
1958	36 140	493,4	14,2	10,0	3,8	14,0
1959	40 680	563,4	13,6	9,7	3,5	7,6
960	45 550	639,9	12,8	8,5	4,0	10,2
961	50 640	721,7	13,4	9,2	3,8	9,0
1962	56 620	818,2	14,4	8,5	5,5	14,3
1963	63 260	936,2	11,6	7,1	4,2	11,9
1964	69 640	1 044,6	10,0	5,8	3,9	9.9
1965	75 680	1 148,8	10,0	5,6	4,2	8,1
1966	82 210	1 263,6	9,0	4,7	4,1	8,0
1967	88 580	1 377,4	10,1	5,8	4,1	8,6
1968	96 5 4 0	1 516,6	11,0	6,5	4,2	9,6
1969	105 820	1 683,6	11,8	7,2	4,3	13,1
1970	116 520	1 881,8	11,8	6,1	5,3	11,9
971	127 790	2 103,5	12,4	6,6	5,5	11,4
972	140 890	2 364,1	13,9	8,3	5,2	12,1
973	157 960	2 693,3	14,6	8,6	5,5	14,4
974	177 940	3 087,2	14,4	8,7	5,2	17,5
975	200 030	3 530,5	17,7	3,7	3,2	17,3
	200 030	3 330,3				
Taux moyens sur les périodes :						
1949-1975			11,9	7,6	4,0	11,2
1949-1962			12,1	8,4	3,5	11,2
1963-1975			11,7	6,7	4,6	11,3

Une forte croissance en valeur...

Entre 1949 et 1975, le patrimoine moyen des ménages français paraît avoir été multiplié par un peu plus de 13, ce qui correspond à un rythme de croissance moyen annuel de 10,4 %. Si l'on tient compte de la progression du nombre des ménages (environ 1,3 % par an), le patrimoine total aurait crû en valeur au taux de 11,9 % par an environ (tableau 1).

Cette croissance en valeur résulte de la combinaison des mouvements de prix et des augmentations en volume. Dans la croissance en volume entrent non seulement l'épargne constituée par les ménages, mais aussi les emprunts nouveaux qui ont été contractés dans le dessein d'acquérir un actif patrimonial et qui ont pour effet de faire croître le patrimoine brut pris en considération ici. La transmission héréditaire ne joue, dans ce cas, qu'un faible rôle : s'agissant d'un transfert patrimonial des classes d'âge élevé vers les classes d'âge plus jeune, seuls les droits qui frappent les successions

COHÉRENCE ET SENSIBILITÉ

Le modèle utilise des données plus ou moins bien connues et le problème de la qualité de la reconstitution de l'évolution des patrimoines se pose.

Rappelons tout d'abord que cette qualité de représentation dépend étroitement de l'homogénéité au cours du temps des groupes sociaux retenus. Cette « discrétisation » de la distribution des patrimoines ne tient pas compte de la dispersion intra-groupe en sorte que le coefficient de Gini pour 1975 n'est que de 0,55 dans le modèle quand il vaut 0,66 sur données d'enquête. Or cette sous-estimation de l'inégalité n'est comparable dans le temps que si les groupes sociaux segmentent aussi bien la population de 1949 que celle de 1975.

Indépendamment du choix des groupes sociaux la validité des résultats doit être confortée par des tests de cohérence et des tests de sensibilité.

1. TESTS DE COHÉRENCE.

Ils peuvent prendre trois formes.

La cohérence des sous-modèles avec les données d'enquêtes.

Dans la mesure du possible chacun des sous-modèles — épargne, endettement, héritage... — a été testé indépendamment des autres. C'est ainsi, par exemple, que les remboursements d'emprunts qui sont calculés à partir des emprunts contractés pendant les années antérieures ont été confrontés aux résultats d'enquêtes. De même, les éléments de la transmission héréditaire — héritage et surtout donations — ont été comparés aux statistiques fiscales et aux résultats obtenus dans l'enquête du CREP sur la transmission héréditaire.

• La cohérence avec les données macro-économiques.

Certains éléments du patrimoine des ménages sont connus au niveau macro-économique. C'est principalement le cas des composantes du patrimoine financier que retracent les données du Conseil National du Crédit, de la Comptabilité Nationale, ou du SESOF de la Banque de France. On a aussi utilisé les informations disponibles sur le niveau des patrimoines à différentes époques [5], [13 à 19], [25].

• La cohérence avec les données d'enquêtes.

Il est important de tenter de « caler » les distributions de patrimoines reconstituées par le modèle à l'aide des enquêtes dont on dispose sur les patrimoines des ménages. On a ainsi comparé la distribution des patrimoines selon l'âge des ménages salariés en 1967 calculée par le modèle avec celle qui est issue de l'enquête-épargne réalisée par l'INSEE en 1967. De même, on peut comparer mais pour la population totale cette fois, la distribution selon l'âge calculée par le modèle pour 1949 avec celle que l'on peut reconstituer à l'aide des données de la Direction Générale des Impôts et des différentes autres sources statistiques portant sur l'année 1949.

Pour la distribution selon le groupe social, l'adéquation aux données d'enquêtes n'a pu être entreprise que pour l'année 1967 et uniquement pour les groupes de salariés puisque l'enquête de l'INSEE ne concernait pas les indépendants.

2. TESTS DE SENSIBILITÉ.

Dans quelle mesure les prédictions du modèle dépendent-elles du chiffrage de données? Les « tests de sensibilité » ont pout but de répondre à cette question. L'idée en est fort simple : on étudie les

résultats du modèle pour diverses variantes sur les données. Limitonsnous à l'examen d'une conclusion essentielle du modèle : la croissance avant 1962 de l'inégalité globale, mesurée par le coefficient de Gini, puis son maintien après cette date.

Deux facteurs jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du modèle : les plus-values et l'épargne. Il faut donc voir dans quelle mesure des changements d'évaluation de ces variables peuvent remettre en cause les conclusions du modèle.

• Tests sur les plus-values.

Les taux qui portent sur les valeurs mobilières sont bien connus, les variantes de « chiffrage » ne concernent que les taux relatifs aux biens immobiliers, aux biens fonciers et aux biens professionnels, qui représentent à eux trois la plus grande partie du taux de plusvalue moyen des patrimoines. Rappelons cependant que les taux retenus dans le modèle constituent vraisemblablement une variante « faible » qui sous-estime l'évolution de l'inégalité puisqu'ils attribuent à un actif défini de façon très globale (actions par exemple) un taux de plus-value unique, négligeant ainsi les différences liées à la nature plus précise de l'actif ou aux caractéristiques du détenteur.

On constate alors que c'est seulement si les trois taux de plus-value évoqués (immobilier, foncier, actifs professionnels) diminuent simultanément d'au moins quatre points, que s'annule la croissance de l'inégalité mesurée par les coefficients de Gini sur la période 1949-1975. Une telle diminution de quatre points est considérable et peu vraisemblable. De surcroît, autre contradiction, le patrimoine total, dans ces conditions, n'est multiplié entre 1949 et 1975 que par un peu plus de 9 alors que les études historiques dont on dispose conduisent à une multiplication par plus de 18. Considérons maintenant la période 1962-1975 où, d'après le modèle, il y a une stabilité du coefficient de Gini. Une modification des taux précités de deux points — à la hausse ou à la baisse — n'aboutit respectivement qu'à une légère croissance ou une très légère décroissance du coefficient de Gini sur la période.

• Test sur les taux d'épargne.

Les revenus étant assez bien connus, les erreurs sur l'épargne découlent principalement d'erreurs sur les taux d'épargne. Il faut noter toutefois que ce n'est pas le niveau global du taux d'épargne qui est en cause, mais la façon dont les taux d'épargne se différencient dans la population, et plus précisément pour les diverses catégories de revenus. Le tests les plus importants concernent donc la disparité des taux d'épargne selon le revenu. Les données d'enquêtes montrent que le taux d'épargne augmente avec le revenu. C'est en grande partie de cette sensibilité du taux d'épargne au revenu que dépend l'évolution du coefficient de Gini sur la période 1949-1975. Si on alimente le modèle avec des données où cette sensibilité est faible, l'évolution calculée par le modèle sera d'autant plus faible. Si on conserve la forme générale des disparités des taux d'épargne suivant le revenu, il est nécessaire de diminuer l'écart entre les taux extrêmes de plus de 30 % pour obtenir la stabilité du coefficient de Gini. Mais, ici encore, on obtient des montants de patrimoine selon les groupes sociaux peu compatibles avec les quelques données d'enquêtes dont on dispose. Une autre façon de réduire la sensibilité du taux d'épargne au revenu consiste à remonter arbitrairement les taux correspondant aux plus bas revenus. La stabilité du coefficient de Gini peut être obtenue avec une diminution de l'écart entre les taux extrêmes inférieure à 20 %. C'est là une nouvelle illustration de l'importance des comportements des ménages les plus modestes sur la mesure de l'inégalité par le coefficient de Gini.

et les donations ont une influence dans le sens d'un ralentissement de la croissance. La croissance en prix découle chaque année des plus ou moins-values enregistrées sur chaque actif et son importance dépend de la structure du patrimoine global. Grâce à cette décomposition prix-volume, deux sous-périodes se dégagent assez distinctement de 1949 à 1975.

La première va de 1949 à 1962 comprise. Elle est caractérisée par une croissance en volume relativement modeste : à aucun moment le taux de variation en volume ne dépasse 4 % sauf pour 1962 où l'arrivée des rapatriés d'Algérie fait fortement progresser la population des ménages (+ 2,4 %, de loin le taux le plus élevé de toute la période) et constitue à elle seule une cause autonome de croissance en volume du patrimoine global. Finalement au cours de ces quatorze années, le patrimoine global s'est accru en volume de moins de 3,5 % par an. En revanche l'augmentation due aux prix est forte, tant en raison de la nette progression du cours des actions qu'à cause de la hausse très soutenue qui a été observée sur le marché de l'immobilier : elle s'élève à 8,4 % annuellement. Entre 1949 et 1962, la progression imputable aux prix n'a été inférieure à 8 % que pour quatre années 1949, 1950, 1952 et 1955; pour 1957 et 1958 elle paraît avoir dépassé 10 %. Au total, pour l'ensemble de la sous-période, la croissance en valeur du patrimoine est forte puisqu'elle ressort à 12,1 %.

Cette même croissance en valeur pour la période suivante est un peu plus faible avec 11,7 %, mais surtout la physionomie en est tout à fait différente quant à la part respective qu'y prennent prix et volume. Le taux de croissance en prix n'y est en moyenne que de 6,7 % sur les douze années considérées; il ne dépasse 7 % qu'à cinq reprises et trois d'entre elles se situent en fin de période (1972, 1973 et 1974). Le mauvais comportement de la Bourse explique en partie ce ralentissement. La croissance en volume, par contre, est beaucoup plus soutenue qu'au cours de la période précédente (4,6 contre 3,5 %) et se situe au-delà de 5 % pour les cinq dernières années. Cette accélération de la croissance en volume depuis 1970 doit sans doute être attribuée pour partie à l'augmentation du taux d'épargne des ménages, mais aussi pour une part non négligeable à la diffusion de l'endettement au titre de l'immobilier.

Sur l'ensemble des années 1949-1975, en chiffres « ronds », la variation en valeur du patrimoine paraît pouvoir être décomposée, pour un peu plus d'un tiers en une variation en volume, et pour un peu moins des deux tiers, en une variation due aux prix. La part des mouvements de prix est donc considérable.

...inégalement répartie

Mesurons tout d'abord, à l'aide du coefficient de Gini, l'inégalité de la distribution des patrimoines calculée par le modèle. De 1949 à 1975, ce coefficient passe de 0,51 à 0,55 : c'est ce que retrace le graphique II. Mais cette croissance significative de l'inégalité est entièrement acquise dès 1962. Les deux sous-périodes précédemment évoquées apparaissent à nouveau. Durant la première, de 1949 à 1962, une nette accentuation des écarts est mise en évidence, pendant la seconde c'est-à-dire de 1962 à 1975, les évolutions semblent

TABLEAU 2

Taux de croissance annuels du patrimoine de différents fractiles entre 1949 et 1975

			Taux de croissance du patrimoine (en %)	Coefficient multiplicateur entre 1949 et 1975
Patrimoine nages qu patrimoin	i détie le le plu	nnent le	11,8	18,1
5 %	»		10,2	12,5
10 %	»		10,0	11,9
Patrimoine on nages qui trimoine	détienn	ent le pa-	7,5	6,6

plus homogènes. Cet accroissement global de l'inégalité résulte en fait de deux mouvements contradictoires.

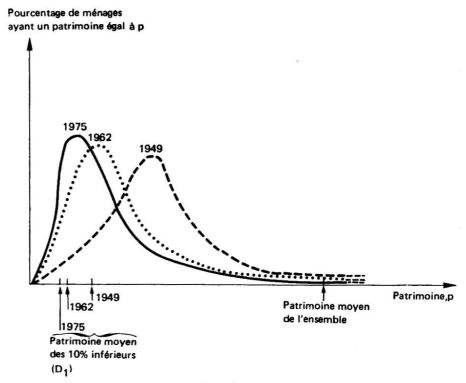
Tout d'abord, le fossé relatif entre les plus riches et les plus pauvres s'est creusé. Le rapport entre le patrimoine moyen des ménages les plus riches et celui des ménages les plus pauvres a à peu près doublé. Si 10 % des ménages ont un patrimoine inférieur à D1 et 90 % un patrimoine inférieur à D9, le rapport D9/D1 passe de 15,7 en 1949 à 28,3 en 1975 avec une augmentation moins rapide après 1962. En particulier, la faible croissance du patrimoine du décile inférieur (D1) — de l'ordre de 7,5 % par an — traduit l'appauvrissement relatif des plus démunis (tableau 2).

Mais en même temps, les hausses les plus fortes sont enregistrées dans les classes intermédiaires. La croissance du patrimoine du décile le plus riche (D9), quoique plus rapide que celle des patrimoines les plus faibles, reste inférieure à celle du patrimoine moyen (10,0 % contre 10,4 %); celle de la médiane (D5) est plus élevée encore : 11,3 %. Aussi le coefficient de dispersion interdécile [(D9-D1)/D5] décroît-il de 1949 à 1975, surtout avant 1962, période pendant laquelle la croissance des patrimoines intermédiaires a été particulièrement forte.

Le guart de siècle qui s'étend de 1949 à 1975 a donc été le théâtre d'un constant « déséquilibrage » de la distribution des fortunes. L'écart entre les plus riches et leurs suivants immédiats s'est lui-même creusé. On constate le net recul du patrimoine moyen correspondant au décile le plus pauvre (D1) qui est largement acquis dès 1962, et l'écart croissant entre le mode et la moyenne des distributions qui fait passer l'indice d'asymétrie de 0,76 en 1949 à 0,85 en 1975 (graphique I). Finalement, il apparaît que la croissance de l'inégalité mesurée par le coefficient de Gini provient surtout de l'évolution assez lente du patrimoine des plus déshérités et traduit donc l'appauvrissement relatif des classes les plus modestes. Quant à la croissance du patrimoine des ménages qui constituent les 10 % les plus riches (D9), elle est plus faible que celle de la moyenne et reflète entre autres un certain renouvellement de la composition des classes les plus aisées. Les cadres supérieurs

GRAPHIQUE I

Allure des distributions de patrimoine en 1949, 1962 et 1975



Sur ce schéma, on a fait coıncider les trois moyennes pour faciliter les comparaisons.

(propriétaires) qui ne représentent que 6 % du décile supérieur en 1949, constituent 35 % de ce groupe en 1975.

La tentation était forte d'imputer l'essentiel de l'évolution de l'inégalité mesurée par le coefficient de Gini - croissance avant 1962, maintien après — aux hausses de prix plus fortes avant 1962. La réalité apparaît, on le voit, plus complexe et s'il est exact que les mouvements de prix ne sont pas sans influence sur l'inégalité des fortunes et son évolution, d'autres facteurs doivent être pris en compte qu'une « décomposition » de l'inégalité entre inégalité selon l'âge et inégalité selon les groupes sociaux permet de mieux appréhender.

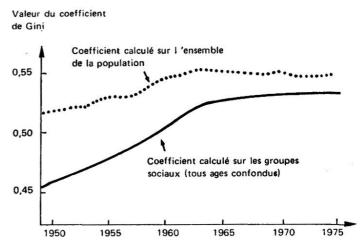
L'inégalité entre les groupes sociaux s'accroît

La croissance de l'inégalité globale traduit-elle, tout à la fois, l'augmentation des écarts entre jeunes et vieux et une accentuation des disparités entre groupes sociaux? Les résultats obtenus montrent plutôt que cette croissance est la résultante de deux évolutions de sens contraire : renforcement de l'inégalité entre groupes sociaux pour partie compensée par une diminution des différences entre jeunes et vieux. Si on peut penser que l'inégalité selon l'âge est partiellement justifiée par des durées d'accumulation variables, il n'en est pas de même des écarts entre groupes sociaux.

L'inégalité entre les patrimoines moyens des douze groupes sociaux calculés par EPHEBE II s'est renforcée au cours de la

GRAPHIQUE II

Évolutions comparées des coefficients de Gini global et entre groupes sociaux



période puisque le coefficient de Gini sur ces douze groupes croît de 0,45 en 1949 à 0,54 en 1975 (graphique II), mais là encore l'année 1962 est une date charnière car la progression est beaucoup moins nette après cette date (de 0,52 à 0,54). Au total, il semble donc que la croissance de l'inégalité entre les groupes sociaux reproduise, en plus accentué, celle de l'inégalité globale.

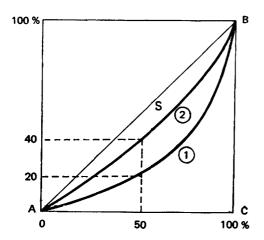
Quels sont les facteurs responsables de cette évolution, la variation des effectifs des groupes sociaux ou les disparités entre les évolutions du patrimoine moyen de ces groupes?

7.

QUELQUES MESURES DE L'INÉGALITÉ

Le coefficient de Gini.

Le coefficient de Gini est le pourcentage de l'aire du triangle ABC qui est comprise entre la diagonale AB et la courbe de Lorenz. On a donc G — aire S/aire du triangle ABC.



La courbe de Lorenz est obtenue en portant en abscisse les pourcentages cumulés d'effectifs dans les différentes classes de montant de patrimoine et, en ordonnée, les pourcentages cumulés de patrimoine détenus par ces différentes classes de montant. On peut lire que pour la distribution 1 figurée sur le graphique ci-dessus, les 50 % de la population qui ont les patrimoines les plus faibles détiennent ensemble 20 % du patrimoine total. Avec la distribution 2, cette même fraction de la population possède 40 % du patrimoine total. L'inégalité est donc d'autant plus forte que la courbe est éloignée de la diagonale.

Si la courbe de Lorenz est confondue avec la diagonale AB, \times % de la population détiennent \times % du patrimoine, la situation est égalitaire et le coefficient de Gini vaut 0. Si la courbe est confondue avec les cotés AC et CB, un seul individu détient tout le patrimoine, l'inégalité est maximum et le coefficient de Gini vaut 1.

Le coefficient de Gini peut être calculé sans tracer la courbe de Lorenz à l'aide de la relation :

$$G = \frac{1}{n^2 \bar{x}} \sum_{j>i} (x_j - x_i) f(x_j) f(x_i)$$

lorsque les x_i ont été rangés par ordre croissant, \overline{x} étant la moyenne de x et $f(x_i)$ le poids du point x_i .

Le coefficient de Gini est une mesure synthétique de l'inégalité qui a l'avantage de tenir compte de toute la distribution. Il a cependant l'inconvénient d'être relativement peu sensible; d'assez grandes modifications dans la distribution n'entraînent qu'une modeste variation du coefficient.

• Le rapport interdécile.

L'avantage du coefficient de Gini est d'être synthétique, c'est-à-dire de représenter l'ensemble de la distribution. C'est aussi son inconvénient. Un accroissement de l'inégalité découlant d'un écart grandissant entre les plus riches et les plus pauvres qui serait accompagné par un enrichissement des couches moyennes peut laisser le coefficient de Gini inchangé. Aussi est-il intéressant d'utiliser conjointement un autre indicateur d'inégalité : le rapport interdécile.

Si 10 % des ménages ont un patrimoine inférieur à D_1 et 90 % un patrimoine inférieur à D_9 , on appelera rapport interdécile le coefficient D_9/D_1 . Ce rapport retrace les évolutions relatives des deux extrémités de la distribution.

Une autre manière de calculer un coefficient de dispersion interdécile est d'évaluer l'allongement de la distribution relativement à sa valeur médiane ou moyenne sous la forme $(D_9 - D_1)/D_5$, par exemple.

• La concentration seion l'âge.

Au lieu de mesurer l'inégalité absolue de la distribution des patrimoines, on peut s'intéresser à l'inégalité en fonction d'une tierce variable, l'âge par exemple. La concentration selon l'âge reflète donc l'inégalité entre les jeunes et les vieux.

• Indice d'asymétrie de la distribution.

Une distribution unimodale symétrique par rapport à sa moyenne a son mode, sa moyenne et sa médiane confondus. L'indice d'asymétrie est égal au rapport moyenne-mode écart type : à dispersion donnée (division par l'écart type) la distribution est d'autant plus asymétrique que la moyenne et le mode sont éloignés.

Pour mesurer l'influence qu'a exercée la modification de la répartition des effectifs entre les groupes sociaux, calculons le coefficient de Gini sur les douze patrimoines moyens de 1975 avec les effectifs de 1949 : le résultat est pratiquement le même que celui calculé avec les effectifs de 1975. Ainsi la variation de la structure démographique entre les groupes sociaux ne semble pas avoir modifié l'inégalité correspondante de façon sensible, du moins lorsque cette dernière est mesurée globalement par le coefficient de Gini.

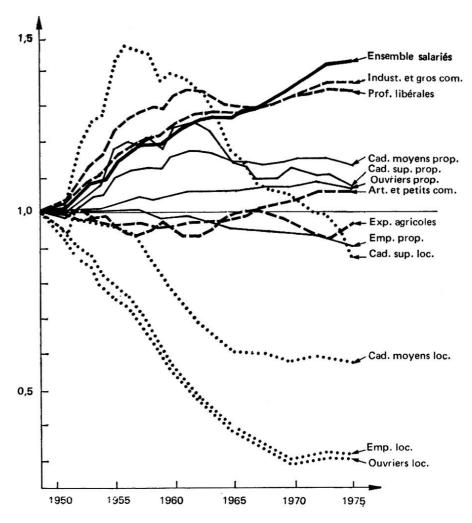
Ce résultat peut paraître surprenant au premier abord : on pouvait penser que le développement de l'accession à la propriété, qui se traduit dans le modèle par un changement de groupe chez les salariés, avait contribué par le biais des variations d'effectifs à une réduction sensible de l'inégalité inter-groupes. Si cela avait été le cas, il faudrait admettre

que les autres mouvements démographiques intervenus au cours de la période (salarisation des petits indépendants) ont joué un rôle important en sens inverse. Or cette dernière hypothèse semble peu plausible. Il faudra revenir plus loin sur le faible pouvoir égalisateur de l'accession à la propriété entre les groupes, mais on verra que les conséquences de ce phénomène sur l'inégalité selon l'âge sont par contre celles que l'on peut attendre.

Une hiérarchie des patrimoines inchangée

Au terme de ces mouvements la hiérarchie des patrimoines selon les groupes sociaux a peu varié. La croissance

GRAPHIQUE III Évolution du patrimoine des différents groupes comparée à l'évolution moyenne*



^{*} L'axe horizontal figure l'évolution moyenne,

En %

Groupes 1	19 49 -1975	1949-1962	1962-1975	Écart
Exploitants agricoles	10,3	10,1	10,5	 + 0,4
2. Industriels et gros commerçants	11,7	12,8	10,7	 2,1
3. Artisans et petits commerçants	10,7	10,5	10,9	+ 0,4
4. Professions libérales	11,7	13,2	10,2	— 3,0
5. Cadres supérieurs propriétaires	10,7	12,6	8,9	3,7
6. Cadres moyens propriétaires	11,0	12,0	9,9	— 2,1
7. Employés propriétaires	10,0	10,5	9,5	— 1,0
8. Ouvriers propriétaires	10,7	11,2	10,2	— 1,0
9. Cadres supérieurs non propriétaires.	9,9	13,2	6,7	– 6,
10. Cadres moyens non propriétaires	8,2	7,6	8,8	+ 1,2
11. Employés non propriétaires	5,8	4,8	6,9	+ 2,1
12. Ouvriers non propriétaires	5,8	4,6	7,0	+ 2,4

^{1.} Les taux de croissance ont été calculés pour des groupes définis aux deux dates extrêmes, incluant donc les effets des changements de groupe.

TABLEAU 3 Taux de croissance annuels des patrimoines des douze groupes sociaux

sur l'ensemble de la période du patrimoine moyen des groupes est de loin la plus rapide chez les plus aisés, près de 12 % par an chez les industriels et gros commerçants et chez les professions libérales; elle reste supérieure ou égale à 10 % chez les autres indépendants, les salariés propriétaires et les cadres supérieurs non propriétaires. Elle est en revanche beaucoup plus faible dans les groupes à patrimoine modeste, en particulier les ouvriers et employés non propriétaires où elle n'atteint pas 6 % par an (graphique III et tableau 3).

Les résultats sont un peu différents au niveau des groupes agrégés. Il faut voir là la conséquence du développement de l'accession à la propriété chez les salariés, seul phénomène d'accumulation qui se traduise par un changement de groupe dans le modèle; c'est bien sûr parmi ces ménages qu'ont été enregistrées les hausses relatives les plus fortes (tableau 4).

Si l'on fait correspondre deux classements rangeant les douze groupes, pour le premier par ordre croissant des patrimoines en 1949, et pour le second par ordre croissant des taux de hausses globales observés sur la période, on obtient deux ordres très semblables, surtout aux deux extrémités de la hiérarchie. Ceci illustre le fait que les disparités entre les augmentations moyennes des patrimoines des groupes sociaux ont joué un grand rôle dans la croissance de l'inégalité globale. Aussi la hiérarchie des patrimoines ne s'est-elle guère modifiée au cours de la période sauf en ce qui concerne les cadres moyens propriétaires qui ont dépassé les artisans et petits commerçants ainsi que les agriculteurs exploitants (tableau 5).

Comparons maintenant les hausses moyennes de patrimoine sur les deux sous-périodes : celles de la première (1949-1962) sont très dispersées (de 4,6 % à 13,2 %) et suivent de près la hiérarchie des patrimoines à une exception près, celle des cadres supérieurs non propriétaires dont le patrimoine a enregistré la plus forte augmentation relative (en raison de la bonne tenue de la Bourse). Les hausses moyennes de la seconde sous-période (1962-1975) sont en revanche plus resserrées (de 6,7 % à 10,9 %). Au total la croissance des patrimoines moyens a été plus rapide entre 1949 et 1962 pour les groupes les plus aisés et à l'inverse plus rapide entre 1962 et 1975 pour les groupes les moins favorisés.

Le rôle de l'épargne et des plus-values

En laissant de côté le rôle de la variable âge dans l'évolution de l'inégalité et donc celui des facteurs de croissance de patrimoine qui lui sont fortement corrélés — transferts familiaux intergénérationnels, modifications dans la structure matrimoniale des groupes —, on peut essayer de dégager ceux qui ont contribué à l'évolution de l'inégalité entre les groupes sociaux. Deux sont prépondérants; les écarts d'épargne et de plus-values. En effet les autres facteurs n'ont que des effets modestes : la croissance du patrimoine moyen des agriculteurs due à l'exode des « petits agriculteurs » n'excède pas 1 % par an et les autres effets de la salarisation, sauf peut-être sur la catégorie des artisans et petits commerçants, sont encore plus faibles. De même, la forte croissance de l'endettement se traduit surtout par un changement

de groupe chez les salariés; chez les indépendants sa contribution à la variation de patrimoine — « variation nette du passif » — est en moyenne modérée ?.

Pour étudier l'influence de l'épargne et des plus (ou moins)-values sur l'accumulation patrimoniale, il est commode de se référer à deux taux. Le premier est le rapport des plus-values au patrimoine, ratio qui reflète la croissance du patrimoine due aux mouvements de prix. Le second taux est le rapport de l'épargne au patrimoine qui est proche du taux de croissance en volume de ce dernier.

Le taux de plus-values a, comme on pouvait s'y attendre, avantagé indépendants et salariés propriétaires qui ont bénéficié d'importantes hausses du prix de l'immobilier ou du capital productif au détriment des salariés non propriétaires dont le patrimoine est presque intégralement liquide. Ces hausses ayant été régulières sur toute la période, il est clair que les ménages les plus favorisés par cette inflation sont ceux qui sont devenus propriétaires aux plus jeunes âges. Finalement, les agriculteurs et les ouvriers propriétaires apparaissent les deux groupes les mieux protégés eu égard à la faiblesse de leur patrimoine financier mais une mesure des plus-values moins grossière que celle du modèle (tenant compte en particulier de l'hétérogénéité des actifs) aboutirait sans doute à privilégier les indépendants aisés (tableau 6).

Le second taux, rapport de l'épargne au patrimoine, peut être analysé comme le produit du taux d'épargne (part du revenu qui est épargnée) par le revenu rapporté au patrimoine. C'est cette dernière décomposition qui s'avère ici la plus intéressante à étudier bien que le rapport patrimoine/revenu soit plus souvent employé. Le taux d'épargne se révèle être un facteur d'accroissement des inégalités puisqu'il suit d'assez près la hiérarchie des patrimoines sauf peut-être chez les agriculteurs qui semblent avoir un taux d'épargne relativement modéré (tableau 7). Le rapport revenu/patrimoine est censé décroître en fonction du patrimoine puisque l'inégalité des revenus est inférieure à celle des patrimoines. On devrait donc observer une coıncidence parfaite entre un classement des groupes (hormis les agriculteurs qui ont de faibles revenus) selon le patrimoine croissant et un autre selon le rapport revenu/patrimoine décroissant. La superposition est très bonne chez les salariés, mais souffre deux exceptions chez les indépendants : en effet, les industriels et gros commerçants et plus encore les professions libérales, qui ont de loin les patrimoines les plus élevés, ne fournissent pas les rapports revenu/ patrimoine les plus faibles (tableau 8). Une part de l'explication réside peut-être dans le fait que les indépendants connaissent parfois des revenus assez élevés dès le début de leur activité professionnelle. Aussi les indépendants relativement jeunes pourraient-ils avoir des revenus déjà élevés pour un patrimoine encore faible. Ainsi, parce que l'inégalité des patrimoines est dans une large mesure une inégalité cumulative, le rapport revenu/patrimoine est-il un facteur d'égalisation des patrimoines, sauf en ce qui

^{7.} La variation nette de passif pour les seuls emprunts immobiliers serait plus nettement positive mais celle des emprunts professionnels, de durée plus courte, est négative.

Tableau 4

Taux de croissance annuels du patrimoine de certaines catégories sociales

Groupes 1		1949-1975	1949-1962	1962-1975	Écart	
5 + 9	Cadres supérieurs propriétaires et non propriétaires	12,1	15,0	9,3	_	5,7
6 + 10	Cadres moyens propriétaires et non propriétaires	11,7	12,8	10,6	_	2,2
7 + 11	Employés propriétaires et non propriétaires	10,7	10,7	10,6	_	0,1
8 + 12	Ouvriers propriétaires et non propriétaires	10,5	10,1	10,9	+	0,8
1 à 4	Indépendants	10,9	10,9	10,9		0
5 à 8	Salariés propriétaires	11,5	12,7	10,2	_	1,5
9 à 12	Salariés non propriétaires	7,3	6,6	8,1	+	1,5
5 à 12	Total des salariés	11,9	12,7	11,2	_	1,5
1 à 12	Population totale	10,4	10,7	10,2	-	0,5

^{1.} Les taux de croissance ont été calculés pour des groupes définis aux deux dates extrêmes, incluant donc les effets des changements de groupe.

TABLEAU 5

Classements des groupes sociaux * suivant le montant du patrimoine et son taux de croissance

Classement	12•	11•	10•	9.	8.	7•	6•	5•	4.	3.	2.	1**
Classement suivant le patrimoine de 1949	o	E	СМ	C S	0	E	СМ	APC	EA	CS	PL	IGC
Classement suivant le taux de croissance entre 1949 et 1975	0	E	СМ	cs	E	EA	APC	0	cs	СМ	PL	IGC
Classement suivant le patrimoine de 1975	0	E	CM	CS	0	E	APC	EA	CM	CS	PL	IGC

^{*} Il s'agit des exploitants agricoles (EA), des industriels et commerçants (IGC), des artisans et petits commerçants (APC), des professions libérales (PL), des cadres supérieurs (CS), des cadres moyens (CM), des employés (E) et des ouvriers (O). Les groupes en italique représentent les ménages non propriétaires.

En %

Groupes	1949-1975	1949-1962	1962-1975
Exploitants agricoles	8,3	9,0	7,7
Industriels et gros commerçants	7,6	0,7	6,5
Artisans et petits commerçants	7,6	8,3	7,0
Professions libérales	7,5	8,8	6,3
Cadres supérieurs propriétaires	7,1	9,0	5,2
Cadres moyens propriétaires	7,6	8,8	6,5
Employés propriétaires	7,7	8,5	7,0
Ouvriers propriétaires	8,3	9,1	7,5
Cadres supérieurs non propriétaires	1,7	3,5	~ 0
Cadres moyens non propriétaires	0,3	0,7	~ 0
Employés non propriétaires	0,3	0,7	~ 0
Ouvriers non propriétaires	0,3	0,7	~ 0

Taux de croissance annuels des plus-values entre 1949 et 1975

Taux d'épargne des groupes sociaux entre

1949 et 1975

Groupes	1949-1975	1949-1962	1962-1975
Exploitants agricoles	7,5	6,8	8,1
Industriels et gros commerçants	16,8	14,3	19,3
Artisans et petits commerçants	9,7	7,7	11,7
Professions libérales	17,6	16,5	18,8
Cadres supérieurs propriétaires	13,7	12,8	14,5
Cadres moyens propriétaires	9,9	8,4	11,3
Employés propriétaires	8,3	6,7	10,0
Ouvriers propriétaires	8,1	6,5	9,8
Cadres supérieurs non propriétaires	6,8	7,6	6,0
Cadres moyens non propriétaires	4,9	5.2	4,6
Employés non propriétaires	3,5	3,7	3,3
Ouvriers non propriétaires	3,5	3,7	3,4

Tableau 8

Rapports des revenus
au patrimoine
pour
les groupes sociaux
entre 1949 et 1975

Groupes	1949-1975	1949-1962	1962-1975	
Exploitants agricoles	0,14	0,16	0,13	
Industriels et gros commerçants	0,18	0,21	0,16	
Artisans et petits commerçants	0,19	0,20	0,18	
Professions libérales	0,21	0,23	0,20	
Cadres supérieurs propriétaires	0,18	0,21	0,16	
Cadres moyens propriétaires	0,16	0,19	0,14	
Employés propriétaires	0,18	0,20	0,17	
Ouvriers propriétaires	0,25	0,27	0,24	
Cadres supérieurs non propriétaires	1,00	0,99	1,00	
Cadres moyens non propriétaires	1,52	1,41	1,64	
Employés non propriétaires	1,84	1,37	2,32	
Ouvriers non propriétaires	2,00	1,41	2,59	

concerne l'extrémité supérieure de la distribution des patrimoines qui regroupe les ménages de revenus très élevés.

Ces considérations permettent d'expliquer pourquoi les évolutions moyennes au cours de la période ont été favorables aux professions libérales et gros indépendants et défavorables aux salariés non propriétaires ⁸.

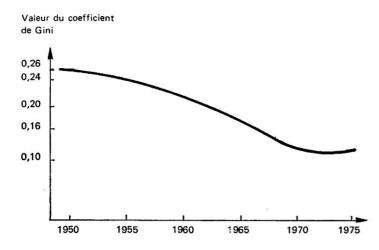
Qu'en est-il maintenant des évolutions sur chacune des sous-périodes? Entre 1962 et 1975, le taux de plus-values est plus faible pour toutes les catégories sociales et surtout pour les cadres supérieurs (propriétaires ou non) qui ont le plus subi la baisse des actions après 1962; la réduction du taux étant plus accentuée pour les catégories aisées, on trouve là une première explication du ralentissement de la croissance de l'inégalité au cours de la seconde période. Le rôle de l'épargne est plus difficile à analyser; globalement, l'évolution des taux d'épargne a joué après 1962 dans le sens d'une accentuation des écarts.

En effet, le taux d'épargne augmente au cours du temps chez les indépendants et surtout chez les industriels et les gros commerçants qui ont développé leur épargne professionnelle; de même le taux s'est accru chez les salariés propriétaires. En revanche le taux d'épargne diminue légèrement chez les non propriétaires pour lesquels la hausse des revenus n'a pu compenser celle, encore plus forte,

^{8.} Les évolutions du patrimoine des salariés propriétaires sont très regroupées, un peu au-dessus de l'évolution moyenne (graphique III), sauf en ce qui concerne le groupe des employés propriétaires dont la croissance du patrimoine a été plus faible : ces derniers empruntent en effet aux cadres moyens (propriétaires) une structure de patrimoine défavorable (fort pourcentage de liquidités) et aux ouvriers un taux d'épargne relativement faible pour des niveaux de revenus comparables.

GRAPHIQUE IV

Évolution du coefficient de Gini selon l'âge de 1949 à 1975



des loyers. Cependant la modification des rapports revenu/ patrimoine a, tout au contraire, eu tendance à réduire l'inégalité; notamment parce qu'il décroît d'une sous-période à l'autre chez les indépendants et les salariés propriétaires alors qu'il augmente pour ceux qui ne sont pas propriétaires. Finalement après 1962, l'épargne a joué dans le même sens que les hausses de prix pour un ralentissement de la croissance de l'inégalité.

On a vu que la stabilité de l'inégalité globale après 1962 était due, pour beaucoup, à un meilleur comportement des petits patrimoines. Pour les employés et ouvriers non propriétaires la variation de patrimoine se confond avec l'épargne et la croissance du rapport revenu/patrimoine a donc été déterminante : à taux d'épargne approximativement constant, le taux de croissance du patrimoine, au départ inférieur à 5 % l'an, tend progressivement à s'ajuster sur celui du revenu qui atteint 10 %. En fait, la croissance rapide des bas revenus surtout après 1968 pourrait conduire, si elle se maintenait en termes réels sur une période plus longue, à une diminution de l'inégalité de la distribution des patrimoines; on trouve là un lien important entre les évolutions de l'inégalité des revenus et celle des patrimoines.

L'inégalité selon l'âge décroît

Deux observations s'imposent. Le coefficient de Gini selon l'âge est relativement faible, c'est dire que l'âge ne joue qu'un rôle modeste dans la création d'inégalités patrimoniales (graphique IV). En outre, l'inégalité demeure très forte à l'intérieur des classes d'âge, et même parfois plus forte que l'inégalité globale, chez les moins de 35 ans par exemple. Mais, et c'est la seconde remarque, la forte diminution d'une inégalité selon l'âge déjà modeste, autrement dit la diminution des écarts relatifs entre jeunes et vieux, donne à penser que l'effet de l'âge sur l'inégalité globale n'a pas été négligeable.

Rôle de l'accession à la propriété et des donations

Il faut encore déterminer si cette diminution de l'inégalité selon l'âge relève davantage d'une modification de la répartition des effectifs des ménages entre les classes d'âge ou de la disparité des évolutions moyennes du patrimoine des différents âges au cours de la période. La constatation d'une augmentation peu sensible du coefficient de Gini selon l'âge lorsque l'on remplace les effectifs de 1975 par ceux de 1949 suggère que la diminution de l'inégalité des patrimoines provient essentiellement de la diversité des évolutions moyennes à âge donné. Cette hypothèse peut être étayée par le calcul du coefficient de Gini de la distribution des patrimoines selon l'âge dont les effectifs seraient ceux de 1975 et la disparité des patrimoines selon l'âge identique à celle observée en 1949 : la valeur trouvée est largement supérieure à celle mesurée sur la distribution selon l'âge en 1975.

A l'origine de ce résultat, on trouve le développement de l'accession à la propriété qui a été facilité par l'essor du crédit au cours de la période. L'effet de « levier » permet, en effet, une augmentation relative considérable du patrimoine brut. Allant dans le même sens, le développement de la pratique des donations a surtout bénéficié aux jeunes ménages car la part des donations-partage ou autres donations effectuées à des âges avancés a reculé au profit des donations destinées à l'établissement des enfants (par exemple, donations à l'occasion des mariages) [26].

Si accession à la propriété et donations ont permis une déconcentration selon l'âge, l'enrichissement rapide qu'elles ont favorisé pour certains jeunes ménages au détriment d'autres (la disposition à un âge très jeune d'un patrimoine important est souvent un avantage décisif) a contribué à renforcer largement l'inégalité intra-âge chez les jeunes ménages. En effet cette dernière, mesurée par le coefficient de Gini, a augmenté à tous les âges, mais particulièrement à son premier sommet vers 30 ans : ceci s'explique par l'existence, à côté des ménages à faible patrimoine, d'une minorité à patrimoine important dû à des héritages, donations ou emprunts. Le second sommet, pour les âges élevés, est moins important en fin de période. Il faut sans doute voir dans cette augmentation moins rapide de l'inégalité au sein des ménages âgés, l'effet, malgré tout modéré, du développement des droits à la retraite.

Héritage et approche longitudinale

Une approche de l'inégalité qui étudie la distribution des patrimoines d'une année donnée, ne peut aller beaucoup plus loin dans l'analyse des facteurs d'inégalité. Aussi, plutôt que de comparer entre eux les patrimoines de groupes ou de classes d'âge, il faut maintenant opter pour une démarche longitudinale qui analyse les profils d'accumulation des différentes cohortes au cours du cycle de vie : le modèle utilisé permet en effet de connaître pour certaines d'entre elles la moitié environ du cycle d'accumulation patrimoniale.

Le calcul du coefficient de Gini sur la distribution intraâge ou inter-groupes des héritages reçus montre que l'inégalité correspondante, inférieure à celle qui est obtenue pour les donations, est cependant supérieure à celle qui concerne les patrimoines : ainsi l'héritage apparaît comme un facteur de maintien ou même d'accroissement de l'inégalité des patrimoines inter-groupes ou intra-âge; sans doute cela est-il lié à la plus forte concentration des patrimoines chez les ménages âgés, mais aussi à la distribution du nombre moyen d'enfants selon la catégorie sociale, certes élevé dans les couches les plus aisées mais plus encore dans les catégories modestes.

L'étude du cycle de vie des patrimoines selon les groupes fournit d'autres éléments d'information concernant le rôle de la transmission héréditaire et son évolution : globalement la part de la transmission héréditaire dans la variation de patrimoine a considérablement diminué pour les ménages les moins riches (cette part est divisée par deux pour les ouvriers qu'ils soient propriétaires ou non) alors qu'elle n'a que faiblement baissé en haut de la hiérarchie sociale. Partout le rôle de l'héritage a diminué en liaison avec la croissance plus rapide du patrimoine des jeunes ménages mais cette diminution est moins sensible chez les plus riches où, de plus, elle est compensée par une augmentation très nette des donations entre vifs.

Le cas des artisans et petits commerçants est particulier: le taux de croissance du patrimoine des ménages de ce groupe qui ont 23 ans en 1962 et 36 ans en 1975 est sur cette période un des plus faibles. Cette situation est nouvelle: en effet, aux mêmes âges entre 1949 et 1962 le taux de croissance du patrimoine des artisans et petits commerçants les situait au-dessus de la part des autres groupes. On est tenté de voir dans ce double déclassement — par rapport à leurs aînés et par rapport aux autres groupes — une des raisons contribuant à expliquer le malaise ressenti par ce groupe social.

Ces quelques résultats permettent d'éclairer l'avenir tant en ce qui concerne l'évolution de l'inégalité des patrimoines que pour ce qui est des moyens de la réduire.

Des perspectives d'évolution assez moroses

Certes les deux sous-périodes évoquées se dégagent nettement mais une ébauche de prévision doit reposer sur une analyse plus fine des évolutions. Or, la qualité des données dont on peut disposer et la robustesse des hypothèses qui ont été faites ne permettent pas d'être très précis. Quelques lignes générales peuvent seulement être esquissées.

On constate un léger retournement de tendance à partir de 1970 : l'âge ne semble plus jouer le rôle de réducteur de l'inégalité qui a été le sien au cours des périodes antérieures. Le coefficient de Gini selon l'âge sur la population totale ne décroît plus (graphique IV) et ce même coefficient calculé sur les seuls salariés remonte même nettement. Aussi a-t-on peu de chances de rencontrer à nouveau cette situation particulière où, malgré une inégalité inter-groupes en augmentation sensible, l'inégalité globale ne croissait que lentement. Mais le tournant qui semble marquer l'année 1970 porte aussi sur des phénomènes plus importants que l'âge. Ainsi les évolutions du coefficient de concentration des catégories sociales regroupées se modifient : celui calculé pour les indépendants, fortement décroissant depuis 1955, remonte; au contraire, celui se rapportant aux salariés commence à diminuer malgré les effets de l'âge.

L'augmentation de l'inégalité chez les indépendants vient surtout des difficultés rencontrées par les artisans et petits commerçants, et il ne semble pas que l'on puisse espérer y remédier facilement. La diminution de l'inégalité au sein des salariés paraît plus encourageante. Elle est imputable à la nette croissance des bas revenus surtout depuis 1968, mais on peut s'interroger sur la possibilité de garantir cette croissance en période de crise.

Toutefois l'évolution future de l'inégalité des patrimoines sera, bien entendu, fortement dépendante de l'évolution des prix des actifs patrimoniaux. L'estimation de ces mouvements de prix, déjà très délicate et sujette à caution sur la période passée, est presque impossible pour les années à venir. Cependant, il est très peu probable que ce qui a constitué la caractéristique essentielle des rendements et des plus-values des patrimoines sur le dernier quart de siècle (à savoir la croissance du taux de rendement et de plus-values lorsque le patrimoine augmente) soit remis en question dans les prochaines années. Ainsi, un taux d'inflation élevé ne peut que conduire au renforcement de l'inégalité. Finalement, la période qui s'ouvre paraît donc peu favorable à une réduction des écarts de fortune.

La réduction de l'inégalité

L'inégalité des fortunes reste très forte, bien supérieure à celle des revenus. Nombre de ménages ne possèdent pas grand chose, la moitié des ménages ne détiennent pas 5 % du patrimoine total selon l'enquête menée par le CREP en 1975. Encore doit-on ajouter que ce chiffre est sans doute au-dessus de la vérité car les très grosses fortunes ne sont pas saisies dans de telles enquêtes.

Bien que la structure actuelle du modèle ne permette pas encore de mesurer directement l'effet de certaines mesures de réduction de l'inégalité, ce dernier fournit quelques informations.

Le développement de l'accession à la propriété facilité par l'essor du crédit aux particuliers a réduit l'écart entre les jeunes et les personnes âgées. Mais il n'a pas entraîné, bien au contraire, de réduction de l'inégalité entre les groupes sociaux. La politique en faveur du logement paraissait pourtant devoir jouer un rôle égalisateur important. Il n'en a rien été pour deux raisons principales : tout d'abord l'accession à la propriété a bien davantage concerné les catégories aisées ou moyennes que les classes relativement modestes, beaucoup plus les cadres supérieurs que les ouvriers; ensuite la période a été caractérisée par une forte hausse du prix de l'immobilier qui a creusé l'écart entre propriétaires et non propriétaires et rendu l'acquisition d'un logement encore plus difficile pour les revenus modestes.

Ceci explique que le développement des achats de logement se soit accompagné d'une dissymétrie grandissante de la distribution des patrimoines. On retrouve ici le fait essentiel de la période : l'augmentation de l'inégalité s'est effectuée surtout au détriment des plus défavorisés et notamment des salariés plutôt âgés, ne possédant pas de biens immobiliers. Cet effet contrarié de la politique d'accession à la propriété est particulièrement instructif. Une réduction sensible des inégalités n'apparaît pas aisée. Dans le cas du logement, il faudrait faciliter l'accession à la propriété des classes modestes, contenir les hausses de prix dans l'immobilier et éviter de mettre sur le marché des logements

de mauvaise qualité, se dégradant rapidement et peu susceptibles de garantir leurs propriétaires contre l'inflation.

La hausse des bas revenus a un effet presque mécanique sur la distribution des patrimoines puisque la variation de patrimoine des ménages modestes résulte surtout de l'épargne. Le ralentissement de la croissance de l'inégalité après 1968 doit beaucoup à ce phénomène et les mesures qui peuvent être prises dans ce sens semblent donc efficaces.

Enfin, sans revenir sur le vieux débat de l'imposition de la fortune, il est clair que le taux de plus-value ou plus généralement le taux de rendement global du patrimoine (plus-values et revenus) croît avec ce dernier [29]. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène : l'indivisibilité de certains actifs (parmi les plus « rentables ») qui ne peuvent être acquis que si l'on dispose d'un montant suffisant, et qui crée un « effet de seuil »; la possession d'un patrimoine important permet de mieux répartir les risques; le temps que l'on peut consacrer à la gestion de son patrimoine et la qualité de l'information dont on dispose augmentent avec son importance; enfin, pour l'immobilier, le taux de plus-value est assez fortement corrélé avec le prix du mètre carré. Ainsi une imposition de la fortune à barème progressif pourrait atténuer, voire renverser, la liaison entre le taux du rendement global du patrimoine et son montant et donc lutter contre ce facteur essentiel de l'augmentation de l'inégalité. Il en est de même des droits de succession ou de mutation à condition de faire dépendre le montant du taux d'imposition de la fortune du bénéficiaire.

Croissance et inégalité

Soulignons enfin un aspect important : la croissance économique n'entraîne pas automatiquement une réduction de l'inégalité des fortunes. Il est souvent avancé que la croissance est une condition nécessaire d'une société plus égalitaire. Elle permettrait, sans remettre en cause l'acquis, de corriger certaines inégalités parmi les plus criantes. Malheureusement l'histoire de ce dernier quart de siècle s'inscrit en faux contre cette hypothèse. D'abord parce que la croissance s'accompagne volontiers d'une certaine inflation et l'on a suffisamment évoqué le rôle des plusvalues dans la perpétuation de l'inégalité; ensuite parce que la croissance en volume ne corrige les inégalités que si elle est accompagnée d'une politique volontariste. Tout au plus peut-on penser qu'une telle politique est plus facile à mettre en œuvre dans une économie en développement rapide.

BIBLIOGRAPHIE DES SOURCES STATISTIQUES

- [1] N. AGUETTANT et alii : « Les placements des ménages », rapport n° 6, Cahiers CREP, février 1976.
- [2] A. Babeau et D. Strauss-Kahn: « La richesse des français », PUF, 1977.
- [3] Ph. L'HARDY et A. Turc : « Patrimoine des ménages », Économie et statistique, nº 76, mars 1976.
- [4] A. Babeau et J.-P. Daloz : Livre blanc de l'épargne, Confédération générale de l'épargne, 1975.
- [5] Ph. L'HARDY: « Enquête Épargne 1967 », Collections de l'INSEE, série M, nºs 6, 13 et 17 et Économie et statistique nº 42, février 1973: « Les disparités du patrimoine ».
- [6] J. M. Bonnet: « Étude du taux d'intérêt en France de 1959 à 1964 », Revue Économique, juin 1963.
- [7] P. Durif: « Propriétaires et locataires en 1967 », Économie et statistique, n° 3, juillet-août 1969.
- [8] P. Durif: « Éléments sur le marché de l'accession à la propriété au cours des années 1962 à 1967 ». Note à diffusion interne à l'INSEE.
- [9] P. LAFOREST: «L'intérêt du capital de 1914 à 1965 », Études et conjoncture, nº 10, 1965; «Le pouvoir d'achat des actions, des obligations et de l'or », Économie et statistique, nº 3, juillet-août 1969.
- [10] Ph. L'HARDY: « Les comptes de ménages par catégorie de population ». Note à diffusion interne à l'INSEE.
- [11] Collections de l'INSEE, série C, nº 4, 18-19 et 20.
- [12] Cf. Comptes du logement, Bulletin trimestriel de la Banque de France.
- [13] N. CAMPION: « Nouvelles évaluations de la fortune des ménages », Consommation, nº 3, 1971.
- [14] P. CORNUT: « Répartition de la fortune privée en France », Armand Colin, 1963.
- [15] N. CAMPION et P. DHONTE: « Recherches historiques sur les choix de patrimoines », Cahiers CREP, 1969.

- [16] F. DIVISIA, R. DUPIN et R. ROY: « A la recherche du franc perdu », tome III, La fortune de la France, Société d'Édition de Revues et de Publication, 1956.
- [17] D. STRAUSS-KAHN: « Structure et inégalité des patrimoines », Consommation, nº 1, 1975.
- [18] F. Trevoux: « Structure de la fortune privée en France », Revue d'Économie Politique, 1949.
- [19] A. Cotta: « Taux d'intérêt, plus-values et épargne en France et dans les nations occidentales », PUF, 1976.
- [20] A. Babeau, M. Fanton, A. Masson et D. Strauss-Kahn: "L'accumulation du patrimoine des ménages", Rapport pour le CORDES, tomes I et II, Cahiers CREP, 1974.
- [21] A. BABEAU et D. STRAUSS-KAHN: Les transferts suscités par l'inflation chez les ménages, rapport pour le Commissariat général au Plan, 1976.
- [22] « La hausse du prix des terres agricoles en 1973 », Économie et statistique, nº 59, septembre 1974.
- [23] Collections de l'INSEE, série D, notamment nº 44.
- [24] Collections de l'INSEE, série M, nº 48.
- [25] Statistiques et Études financières de 1950 à 1966.
- [26] Enquête « Transmission héréditaire » réalisée par le CREP et le Centre d'ethnologie française dans le cadre d'une ATP du CNRS, Cahiers CREP à paraître, premier semestre 1978.
- [27] Cf. Études et Conjoncture, octobre 1966; Économie et statistique, nºs 42, 51, 71 et bibliographie dans Économie et statistique, nº 11, p. 22.
- [28] A. Babeau, A. Masson et D. Strauss Kahn: « Le patrimoine des salariés et des inactifs de 1949 à 1967 », Revue économique.
- [29] D. STRAUSS-KAHN, Économie de la famille et accumulation patrimoniale, Cujas, 1977, p. 250-263.